

Projet d'établissement 2025-2029

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
Le Petit Navire à Aulnoye-Aymeries

**Version simplifiée
et facile à lire**





Ce livret présente une version simplifiée du projet d'établissement 2025-2029 du CAMSP Le Petit Navire.

Il permet aux familles de mieux comprendre les missions, le fonctionnement et les projets du CAMSP.

Le document complet est disponible auprès de l'établissement ou sur ch-maubeuge.fr

SOMMAIRE

Introduction	4
Le CAMSP et son environnement	6
Les soins et l'accompagnement	10
Le parcours de votre enfant	13
Le projet institutionnel et managérial	16
Le projet social	20
Le projet numérique	23
Démarche qualité et gestion des risques	26
Le projet architectural	30



Introduction

Les missions du CAMSP Le Petit Navire

Le CAMSP Le Petit Navire fait partie du Centre Hospitalier de Maubeuge.

Il a ouvert ses portes en 1993 .

Il accompagne les enfants de 0 à 6 ans qui rencontrent des difficultés dans leur développement ou qui sont en situation de handicap (langage, mouvements, comportement, communication, apprentissages ou développement).

Chaque enfant bénéficie d'une attention adaptée à sa situation.

Ses missions sont de :

- Repérer les difficultés de l'enfant le plus tôt possible.
- Proposer des soins et un accompagnement adaptés à ses besoins.
- Aider et soutenir les parents et les familles.
- Favoriser le développement, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.
- Aider chaque enfant à trouver sa place dans la société.





Les professionnels du CAMSP travaillent ensemble et avec les parents pour construire un projet personnalisé pour chaque enfant.

Le projet d'établissement

Le projet d'établissement est un document qui explique comment fonctionne le CAMSP et ce qu'il souhaite améliorer.

Il permet de :

- Fixer les objectifs du CAMSP pour les 5 prochaines années.
- Améliorer la qualité des soins et de l'accompagnement.
- Organiser le travail des professionnels.
- Renforcer la collaboration avec les familles et les partenaires.

Ce projet s'appuie sur les évaluations du CAMSP et les idées d'amélioration proposées par les professionnels.

Notre priorité : accompagner chaque enfant à son rythme, en respectant ses besoins et en associant pleinement sa famille.





Le CAMSP et son environnement

Un établissement au service des enfants et des familles

Le CAMSP Le Petit Navire accueille les enfants de 0 à 6 ans qui présentent un handicap ou un risque de développer un handicap. Ses missions sont définies par la loi. Il intervient le plus tôt possible pour :

- Repérer les difficultés et les besoins de l'enfant.
- Proposer des soins et des séances de rééducation adaptés.
- Accompagner et conseiller les parents.
- Favoriser l'accueil des enfants à la crèche, à l'école et dans les activités de la vie quotidienne.

Les familles peuvent contacter directement le CAMSP, sans avoir besoin d'une décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Un accompagnement adapté à chaque enfant

Chaque enfant est différent.

Au CAMSP, plusieurs professionnels travaillent ensemble pour proposer un accompagnement adapté à ses besoins. Ils prennent en compte sa santé, son développement, ses émotions, sa famille et son environnement.

Les parents participent aux décisions concernant leur enfant.



Le CAMSP sur notre territoire

Le CAMSP Le Petit Navire accompagne les familles de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, dans l'Avesnois. Ce territoire comprend des villes et des communes rurales.

Certaines familles peuvent rencontrer des difficultés pour accéder aux soins, notamment en raison des distances ou du manque de professionnels de santé. Le CAMSP travaille donc avec de nombreux partenaires : hôpitaux, médecins, crèches, écoles et établissements spécialisés.

L'objectif est de faciliter le parcours de chaque enfant et d'éviter les interruptions dans son accompagnement.

Nos engagements

Le CAMSP s'appuie sur les recommandations nationales et les politiques de santé pour améliorer ses pratiques.

Il s'engage à :

- Respecter les droits et les choix des enfants et de leurs familles.
- Proposer des soins adaptés et de qualité.
- Repérer les difficultés le plus tôt possible.
- Soutenir les parents dans leur rôle.
- Favoriser l'accueil de tous les enfants dans les lieux de vie ordinaires.
- Travailler avec les autres professionnels pour assurer la continuité des soins.

Notre priorité : permettre à chaque enfant de grandir, de progresser et de s'épanouir à son rythme, avec sa famille.





Deux parcours possibles pour votre enfant

Les familles peuvent contacter directement le CAMSP, sans passer par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Selon les besoins de votre enfant, le CAMSP propose deux types d'accompagnement.

Le parcours de suivi

Les professionnels réalisent des bilans pour mieux comprendre les difficultés de votre enfant.

Ils peuvent ensuite vous conseiller et vous orienter vers d'autres professionnels.

Le parcours de soins

Votre enfant bénéficie de séances adaptées à ses besoins.

Un projet de soins personnalisé est construit avec vous et les professionnels du CAMSP.

Une équipe de professionnels à votre écoute

Au CAMSP, plusieurs professionnels travaillent ensemble : médecins, infirmiers, psychologues, rééducateurs, éducateurs et personnels administratifs.



Ils échangent régulièrement pour suivre les progrès de votre enfant et adapter son accompagnement. Les parents sont associés aux décisions concernant leur enfant.

Quelques chiffres sur notre activité 2025

613

enfants accompagnés

215

premières visites

87

enfants ayant terminé
leur accompagnement

151

communes dans le secteur
d'intervention

Et après le CAMSP ?

L'accompagnement au CAMSP peut se terminer :

- Lorsque votre enfant n'a plus besoin de soins.
- Lorsqu'il atteint l'âge de 6 ans.
- Lorsqu'un autre établissement peut mieux répondre à ses besoins.
- À votre demande.

La fin de l'accompagnement se prépare avec vous.

Si votre enfant a besoin de poursuivre des soins ailleurs, l'équipe vous aide à trouver une solution et à préparer les démarches.

Un suivi médical sera proposé après sa sortie.

Informations pratiques

Adresse : 59 rue Parmentier, 59620 Aulnoye-Aymeries

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00.

camsp@ch-maubeuge.fr / 03 27 69 87 90





Les soins et l'accompagnement

1. Les soins proposés à votre enfant

Au CAMSP Le Petit Navire, chaque enfant bénéficie d'un accompagnement adapté à ses besoins et à son développement.

Les professionnels peuvent proposer :

- Des consultations médicales.
- Des séances de rééducation : orthophonie, kinésithérapie, psychomotricité, ergothérapie...
- Des entretiens avec un psychologue.
- Des activités éducatives.
- Des bilans pour mieux comprendre les difficultés et les progrès de l'enfant.

Apprendre et progresser en s'amusant !

Les séances utilisent souvent des jeux, des jouets et des activités amusantes.

Les parents sont toujours invités à participer aux séances et c'est important. Quand les enfants sont plus grands, ils peuvent parfois faire leur séance seul selon les objectifs de soins.



2. Des activités individuelles et en groupe

Les séances individuelles

Votre enfant est accompagné par un professionnel qui l'aide à développer ses capacités, à son rythme.

Les activités en groupe

Plusieurs enfants participent à des activités adaptées à leurs besoins.

Chaque groupe est accompagné par deux professionnels. Ces activités permettent aux enfants d'apprendre à jouer, à communiquer et à vivre ensemble.



3. Un accompagnement aussi à l'extérieur du CAMSP

Les professionnels peuvent intervenir dans les lieux de vie de votre enfant.





À la crèche

Les professionnels conseillent les équipes pour faciliter l'accueil de votre enfant et adapter les activités à ses besoins.



À l'école

Le CAMSP peut échanger avec les enseignants et participer aux réunions pour préparer et faciliter la scolarité de votre enfant. Des aménagements peuvent être proposés.

À domicile



Dans certaines situations, les professionnels peuvent intervenir chez vous pour observer votre enfant, vous conseiller ou proposer des aménagements.

4. Le CAMSP travaille avec de nombreux partenaires

Pour accompagner au mieux votre enfant, le CAMSP travaille avec :

- Les médecins et professionnels de santé.
- Les hôpitaux et les maternités.
- Les crèches et les écoles.
- Les services de protection maternelle et infantile (PMI).
- Les établissements et services spécialisés.
- La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- Les services sociaux et les associations.

Avec votre accord, les professionnels peuvent échanger des informations utiles concernant votre enfant.

L'objectif est de travailler ensemble pour assurer un accompagnement cohérent, sans interruption dans son parcours.





Le parcours de votre enfant

1. Le premier contact

Vous pouvez contacter directement le secrétariat du CAMSP, généralement par téléphone.

Un professionnel de santé, une école, une maternité ou un service social peut également vous orienter vers le CAMSP.

Le secrétariat vous pose quelques questions concernant :

- L'identité et l'âge de votre enfant.
- Les difficultés que vous avez remarquées.
- Les soins ou accompagnements déjà en place.

Une équipe examine ensuite votre demande pour proposer une réponse adaptée.

Le secrétariat vous recontacte normalement dans les 15 jours suivant votre premier appel.

2. Le premier rendez-vous médical

Si un rendez-vous médical vous est proposé, vous rencontrez le pédiatre du CAMSP avec votre enfant.

Cette consultation dure environ une heure.



Le médecin prend le temps de :

- Vous écouter et comprendre vos inquiétudes.
- Vous poser des questions sur le développement de votre enfant.
- Examiner votre enfant.
- Vous expliquer les différentes possibilités d'accompagnement.

Selon les besoins, le médecin peut proposer des bilans, des examens complémentaires, des soins au CAMSP ou une orientation vers d'autres professionnels.

3. Les premiers bilans

Votre enfant peut rencontrer différents professionnels pour réaliser des bilans.

Ces bilans permettent de mieux comprendre ses capacités et ses difficultés.

Les professionnels échangent ensuite avec le médecin. Le médecin vous explique les résultats et réfléchit avec vous à la suite de l'accompagnement.

4. La mise en place des soins

Si des soins au CAMSP sont proposés, un projet personnalisé est construit avec vous. Il précise les besoins de votre enfant et les soins envisagés.

Le début des soins dépend des besoins de votre enfant, du degré d'urgence de sa situation et des places disponibles au CAMSP.

Lorsque les soins commencent :

- Vous recevez un planning chaque mois.
- Vous connaissez les professionnels qui accompagnent votre enfant.



- Vous êtes informés des jours et horaires des séances.
- Un professionnel référent est désigné pour suivre son parcours.

5. Votre accueil au CAMSP

Lors de l'entrée dans le parcours de soins, un membre de l'équipe vous présente le fonctionnement du CAMSP.

Vous recevez plusieurs documents :

- Le livret d'accueil
- Le règlement de fonctionnement.
- Le projet de soins personnalisé et le document individuel de prise en charge.
- Les coordonnées de l'assistante sociale.
- Les informations sur le professionnel référent.
- Le formulaire concernant le droit à l'image.
- Une enquête de satisfaction.

Le document individuel de prise en charge est signé avec les parents ou les représentants légaux dans le mois suivant le début des soins.

Votre référent vous fait également visiter les locaux et répond à vos questions.

**Vous êtes pleinement associés au suivi de votre enfant.
Votre avis, vos observations et vos questions sont importants.**





Projet institutionnel et managériale

1. La bientraitance : respecter et protéger chacun

Au CAMSP Le Petit Navire, le respect, l'écoute et le bien-être des enfants et des familles sont essentiels. La bientraitance, c'est prendre soin de chaque enfant avec respect et bienveillance. Pour cela, le CAMSP s'engage à :

- Respecter les besoins et le rythme de chaque enfant.
- Former régulièrement les professionnels.
- Prévenir et signaler les situations de maltraitance.
- Réfléchir en équipe pour améliorer les pratiques.

Un comité de bientraitance existe au Centre Hospitalier de Maubeuge. Il aide les professionnels à prévenir les risques et à améliorer l'accompagnement.

2. L'éthique : prendre les bonnes décisions ensemble

Certaines situations peuvent être difficiles et nécessitent une réflexion particulière. Le CAMSP peut demander conseil au comité d'éthique du Centre Hospitalier de Maubeuge.

Ce comité aide à réfléchir aux décisions importantes, par exemple :

- Respecter les choix et les droits des familles.
- Prendre en compte les besoins et les souhaits de l'enfant.
- Trouver un équilibre entre la sécurité et l'autonomie.
- Réfléchir aux situations de refus de soins.



Les familles peuvent également faire part de leurs difficultés ou de leurs questions. L'objectif est de prendre les décisions les plus adaptées, dans le respect de chacun.

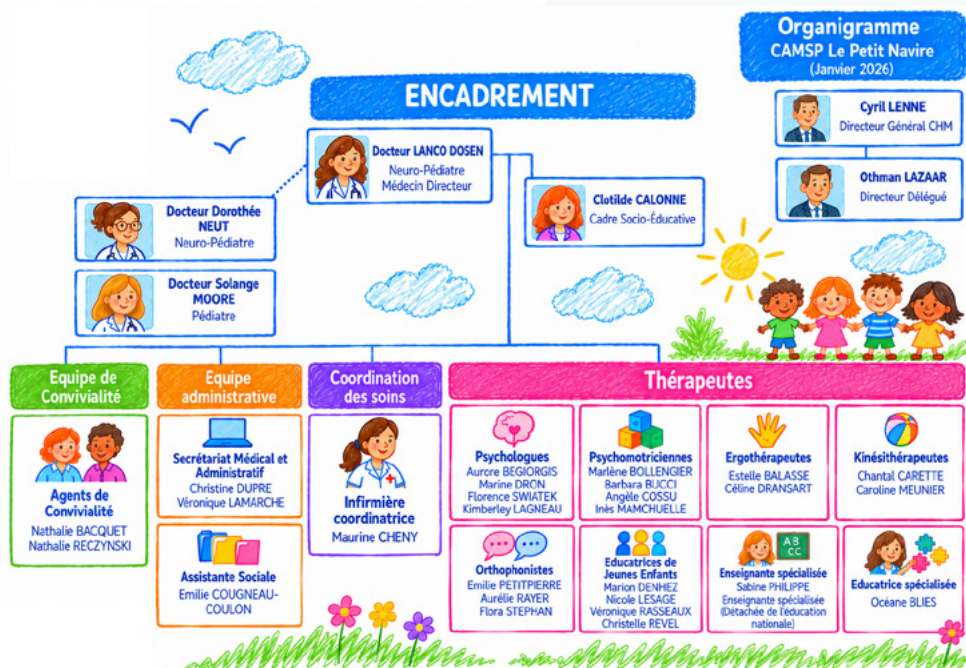
3. Une organisation au service des enfants et des familles

Le CAMSP Le Petit Navire est rattaché au Centre Hospitalier de Maubeuge.

Il est organisé autour de plusieurs responsables :

- La direction du Centre Hospitalier.
- Un directeur adjoint chargé de la gestion du site.
- Le médecin directeur du CAMSP.
- Les équipes médicales, paramédicales, éducatives et administratives.

Tous travaillent ensemble pour assurer le bon fonctionnement du CAMSP et la qualité de l'accompagnement.



4. Le Conseil de la Vie Sociale : donner la parole aux familles

Depuis juin 2026, le CAMSP dispose d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS).

C'est un lieu d'échange entre les familles et les représentants de l'établissement.

Il permet de :

- Donner son avis sur le fonctionnement du CAMSP.
- Proposer des idées pour améliorer l'accueil.
- Échanger sur les activités et les soins.
- Faire des propositions concernant les locaux et les équipements.

Le Conseil de la Vie Sociale permet aux familles de participer à l'amélioration du CAMSP.

5. Nos objectifs pour les années 2025 à 2029

Le CAMSP s'engage à améliorer son fonctionnement et la qualité de ses services. Ces engagements sont définis dans un contrat signé avec l'Agence Régionale de Santé et le Département.

Ce contrat s'appelle le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Il fixe les objectifs du CAMSP pour la période 2025-2029.



Améliorer la qualité

Proposer des soins adaptés, sûrs et respectueux des besoins de chaque enfant.



Améliorer l'organisation

Favoriser le travail en équipe et le bon fonctionnement du CAMSP.





Renforcer les partenariats

Travailler avec les autres établissements et professionnels pour faciliter le parcours de soins et l'autonomie des enfants.

6. La protection de vos informations personnelles

Le CAMSP conserve des informations concernant votre enfant et votre famille.

Ces informations sont nécessaires pour organiser les soins et assurer un bon accompagnement.

Elles peuvent concerner :

- La santé et le développement de votre enfant.
- Sa situation familiale et sociale.
- Sa scolarité et ses autres accompagnements.

Ces informations sont personnelles et protégées.

Le CAMSP s'engage à :

- Respecter le secret professionnel.
- Protéger les dossiers et les données personnelles.
- Informer les familles de leurs droits.
- Encadrer le partage des informations avec les partenaires.
- Conserver les informations selon les règles en vigueur.

Un professionnel spécialisé veille au respect des règles de protection des données.

Vous avez le droit de demander à consulter les informations concernant votre enfant et de demander la correction d'informations inexactes.





Le CAMSP Le Petit Navire fait partie du Centre Hospitalier de Maubeuge.

Il bénéficie donc du projet social 2025-2029 de l'hôpital.

Ce projet a pour objectif d'améliorer les conditions de travail des professionnels, de les accompagner dans leur métier et de favoriser leur bien-être.

Des professionnels bien accompagnés peuvent mieux prendre soin des enfants et de leurs familles.

1. Un projet construit avec les professionnels

Le projet social a été préparé en 2024 avec la direction, les représentants du personnel et les équipes de soins.

Les professionnels ont pu échanger et proposer des améliorations.

Un groupe de travail se réunit au moins une fois par an pour suivre les actions du projet.

Ce projet concerne tous les professionnels, y compris les médecins.



2. Nos 7 engagements pour les professionnels



1. Mieux organiser le travail des équipes

La direction et les responsables travaillent ensemble pour mieux gérer les effectifs, les emplois et les besoins des services.



2. Accompagner et former les professionnels

Chaque nouveau professionnel bénéficie d'un accueil adapté.

Des formations sont proposées tout au long de sa carrière pour développer ses compétences et favoriser son évolution professionnelle.



3. Favoriser le dialogue et la communication

Les professionnels doivent pouvoir s'informer, donner leur avis et échanger avec la direction.

Le dialogue avec les représentants du personnel est également encouragé.



4. Recruter de manière juste et transparente

L'établissement souhaite améliorer les recrutements. Les candidats doivent être sélectionnés selon des règles claires et équitables.



5. Améliorer les conditions de travail

L'établissement agit pour prévenir le stress, les difficultés au travail et les risques pour la santé des professionnels. Les équipes sont encouragées à participer aux décisions concernant leur travail.



6. Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes

L'établissement s'engage à favoriser l'égalité professionnelle et à lutter contre les discriminations.



7. Reconnaître le rôle des psychologues

L'établissement souhaite mieux organiser et valoriser le travail des psychologues grâce à un projet spécifique.

3. Un engagement pour la qualité de l'accompagnement



Le bien-être des professionnels est important pour le bon fonctionnement du CAMSP.

En favorisant la formation, le dialogue, l'égalité et de bonnes conditions de travail, l'établissement souhaite :

- Avoir des équipes compétentes et motivées.
- Favoriser la stabilité des professionnels.
- Garantir un accompagnement de qualité.

- Offrir aux enfants et à leurs familles un accueil bienveillant et rassurant.

Prendre soin des professionnels, c'est aussi prendre soin des enfants et de leurs familles.





Le projet numérique

Le CAMSP Le Petit Navire utilise des outils informatiques pour organiser les soins et accompagner les enfants et leurs familles.

Il travaille avec le service informatique du Centre Hospitalier de Maubeuge.

Le numérique doit faciliter le travail des professionnels et améliorer la qualité des soins.

1. Des outils numériques pour faciliter les soins

Les nouvelles technologies permettent de mieux organiser le suivi des enfants.

Elles peuvent notamment aider à :

- Consulter plus facilement les informations médicales.
- Partager les informations utiles entre professionnels de santé, dans le respect des règles de confidentialité.
- Faciliter les échanges entre les professionnels.
- Développer certaines consultations à distance.
- Simplifier les documents et les démarches administratives.

2. Des familles mieux informées

Le numérique peut permettre aux familles de mieux suivre la santé de leur enfant.



Par exemple, Mon espace santé est un service numérique qui permet de retrouver et de partager certains documents de santé. Le CAMSP souhaite accompagner le développement de ces outils pour faciliter l'accès aux informations et aux soins.

3. Nos engagements pour les années 2025 à 2029



1. Améliorer les outils informatiques

Le CAMSP souhaite disposer d'outils modernes et adaptés aux besoins des enfants, des familles et des professionnels.



2. Donner plus de temps aux soins

Les outils numériques doivent simplifier certaines tâches administratives.

Les professionnels peuvent ainsi consacrer davantage de temps aux enfants et à leurs familles.

Ils sont également accompagnés et formés à ces nouveaux outils.



3. Faciliter le suivi des soins

Le CAMSP souhaite développer l'utilisation des services numériques pour améliorer la communication et le suivi médical des enfants.



4. Protéger les informations personnelles

Les informations concernant la santé de votre enfant sont confidentielles.

Le CAMSP s'engage à sécuriser ses outils informatiques, à protéger les données et à assurer la continuité des services numériques.





5. Utiliser le numérique de manière responsable

Le CAMSP souhaite limiter l'impact des équipements informatiques sur l'environnement.

Il encourage une utilisation durable et responsable des outils numériques.

4. Le numérique au service de l'humain

Les outils numériques sont utiles, mais ils ne remplacent pas les échanges humains.

Au CAMSP, l'écoute, la relation de confiance et le contact avec les familles restent essentiels.

Le numérique doit avant tout aider les professionnels à mieux accompagner chaque enfant.





Démarche qualité et gestion des risques

Au CAMSP Le Petit Navire, nous faisons tout notre possible pour proposer un accompagnement de qualité, dans un environnement sûr et bienveillant.

Nous cherchons régulièrement à améliorer nos pratiques pour mieux répondre aux besoins des enfants et de leurs familles.

1. Vérifier et améliorer la qualité de nos services



Le CAMSP est régulièrement évalué pour vérifier la qualité de son accompagnement.

Cette évaluation suit les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Tous les 5 ans, un organisme extérieur vient vérifier :

- Le respect des droits des enfants et des familles.



- La qualité des soins et de l'accompagnement.
- Le travail et les compétences des professionnels.
- L'organisation et la sécurité de l'établissement
- La prévention de la maltraitance

La prochaine évaluation du CAMSP est prévue fin 2026.

Les résultats seront accessibles au public sur le site Qualiscope

2. Votre avis nous aide à progresser



Chaque année, le CAMSP propose aux familles un questionnaire de satisfaction.

Il permet de donner votre avis sur l'accueil, les soins, les informations reçues et le fonctionnement de l'établissement. Les résultats sont présentés au Conseil de la Vie Sociale (CVS).

Vos remarques et vos propositions nous aident à améliorer nos services.

3. Prévenir les risques et les accidents



Le CAMSP veille à la sécurité des enfants, des familles et des professionnels.

Lorsqu'un incident ou une situation dangereuse se produit, les professionnels peuvent le signaler.

Cela peut concerner :

- Une chute ou un accident.
- Une difficulté importante dans les relations.
- Une situation de maltraitance ou un risque de maltraitance.

Les situations signalées sont analysées par les professionnels.

Des mesures sont ensuite prises pour éviter qu'elles ne se reproduisent.

Les événements graves sont également signalés aux autorités compétentes.

4. Être préparés aux situations d'urgence



Le CAMSP dispose d'un plan pour faire face aux situations exceptionnelles.

Par exemple :

- Une épidémie.
- Une canicule ou des conditions météorologiques dangereuses.
- Une panne informatique importante.
- Une autre situation d'urgence

Ce plan permet de protéger les enfants, les familles et les professionnels.

Il aide aussi à organiser les équipes, à maintenir les soins essentiels et à informer les familles.

Le plan est revu chaque année pour rester adapté aux risques.



5. S'améliorer chaque année

Le CAMSP suit régulièrement plusieurs informations pour améliorer son fonctionnement :

- Le nombre d'enfants accompagnés.
- Les incidents et les risques signalés.
- Les avis des familles.
- Les résultats des évaluations.
- Les recommandations des autorités de santé.

Un programme d'amélioration est mis en place chaque année, avec des actions concrètes.

Notre engagement : écouter les familles, protéger les enfants, accompagner les professionnels et améliorer continuellement la qualité des soins au CAMSP Le Petit Navire.





Le projet architectural

Le CAMSP Le Petit Navire souhaite améliorer ses locaux pour mieux accueillir les enfants, leurs familles et les professionnels. Deux grands projets sont prévus.

1. Agrandir le CAMSP pour accueillir plus d'enfants

Le CAMSP va s'agrandir pour pouvoir accueillir davantage d'enfants.



Le projet prévoit :

- 20 places supplémentaires pour accompagner plus d'enfants.
- 440 m² de nouveaux locaux pour améliorer les espaces d'accueil et de soins.
- Une fin de travaux prévue pour la rentrée 2028.

Ce projet est réalisé avec la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre.

L'objectif est de répondre aux besoins d'un plus grand nombre de familles.





Rénover les locaux pour améliorer le confort

Le CAMSP souhaite également améliorer ses locaux actuels.

Ces travaux permettront :

- De rendre les espaces plus agréables et accueillants.
 - D'améliorer le confort des enfants et des familles.
 - D'offrir de meilleures conditions de travail aux professionnels.
- Les familles pourront donner leur avis !

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) sera consulté sur le choix des couleurs, l'ambiance des locaux et le calendrier des travaux.

Les propositions des familles et des professionnels seront prises en compte pour améliorer le projet.

Notre objectif : faire du CAMSP Le Petit Navire un lieu toujours plus accueillant, confortable et adapté aux besoins de chaque enfant et de sa famille.





59 rue Parmentier
59620 - Aulnoye-Aymeries



03 27 69 87 90



camsp@ch-maubeuge.fr

*Document cadre élaboré
en application de l'article L.311-8 du Code de l'action sociale et des familles
(loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale)
Version complète administrative disponible sur ch-maubeuge.fr*

15 septembre 2026